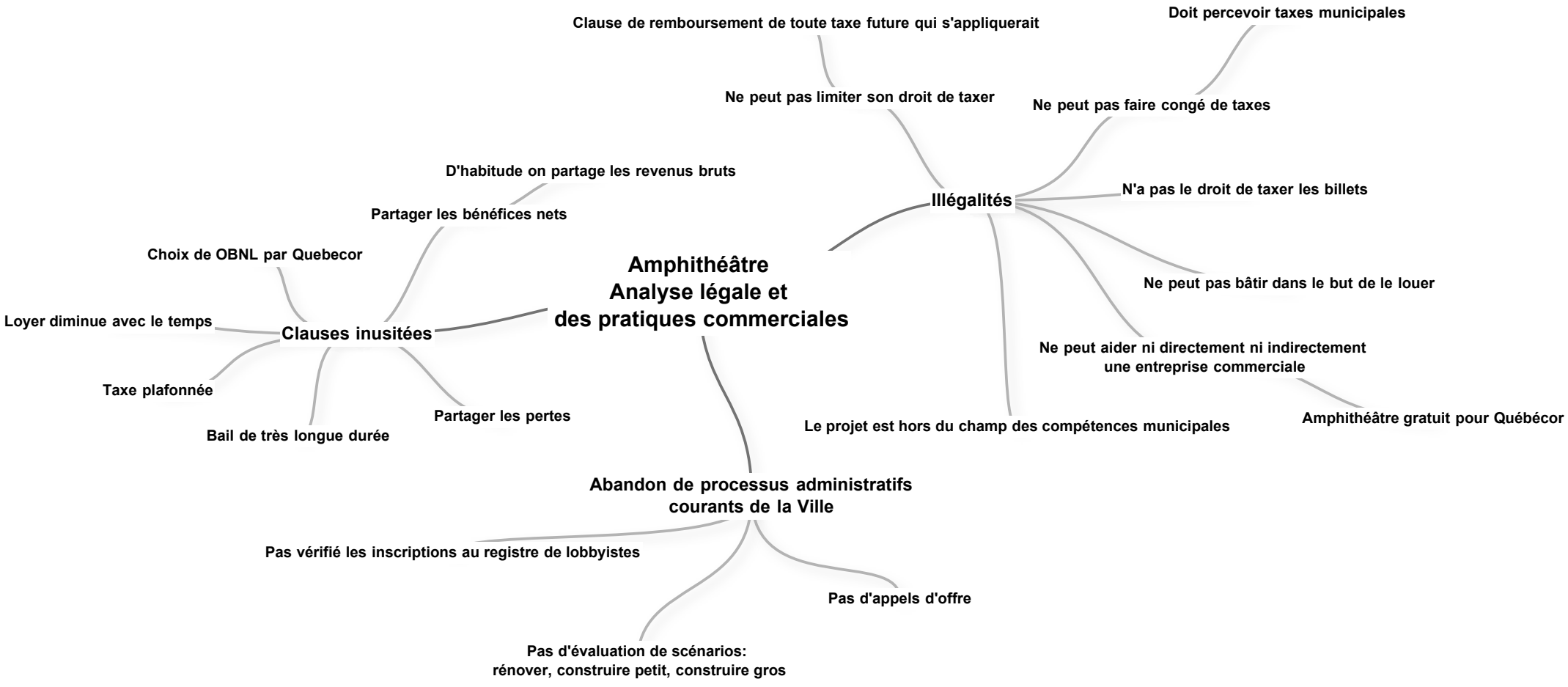
Amphithéâtre
Analyse légale et
des pratiques commerciales
Illégalités
Clause de remboursement de toute taxe future qui s'appliquerait
Ne peut pas limiter son droit de taxer
Doit percevoir taxes municipales
Ne peut pas faire congé de taxes
N'a pas le droit de taxer les billets
Ne peut pas bâtir dans le but de le louer
Ne peut aider ni directement ni indirectement
une entreprise commerciale
Amphithéâtre gratuit pour Québécor
Le projet est hors du champ des compétences municipales
Clauses inusitées
D'habitude on partage les revenus bruts
Partager les bénéfices nets
Choix de OBNL par Quebecor
Loyer diminue avec le temps
Taxe plafonnée
Bail de très longue durée
Partager les pertes
Abandon de processus administratifs
courants de la Ville
Pas vérifié les inscriptions au registre de lobbyistes
Pas d'appels d'offre
Pas d'évaluation de scénarios:
rénover, construire petit, construire gros